



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1270-71 ET 1275-303**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1270-71 intitulé :

- « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de définir des orientations visant à mettre en place les conditions afin de :**
- créer des lieux et des occasions de rassemblement favorisant le maillage intergénérationnel et interculturel;**
 - développer des services et des mécanismes d'accueil, d'intégration et de soutien »**

QUE le Règlement n° 1275-303 intitulé :

- « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :**
- modifier la classe d'usage Industrie de prestige (I1) pour ajouter la notion de valeur ajoutée et soustraire certains usages contraignants;**
 - modifier la classe d'usage Industrie mixte (I2) pour ajouter certains usages qui ont été soustraits de la classe I1 »**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 4 avril 2022.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 22-04-27-12 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 27 avril 2022 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 3^e jour du mois de mai 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-03.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 9^e jour du mois de mai 2022.

Jean St-Antoine, avocat
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca